

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2975

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 43

I. – Au début de la quatrième ligne de la première colonne du tableau de l’alinéa 2, supprimer les mots :

« Contribution de l’assurance maladie aux ».

II. – En conséquence, au début de la cinquième ligne de la même colonne du tableau du même alinéa 2, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Corriger une erreur rédactionnelle concernant les nouveaux intitulés des sous objectifs de l’ONDAM pour les dépenses relatives aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap suite à la création de la branche autonomie.